



Vous aussi, testez le covoiturage domicile - travail

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile encourage le covoiturage courte distance avec l'appui de l'opérateur Karos.

Pourquoi covoiturer au quotidien ?

De mai 2023 à mars 2025, 52 500 trajets covoiturés ont été réalisés sur le territoire, soit 671 152 km évités en voiture seule et 84 tonnes d'équivalent CO² évités.

Par ailleurs, le gain de pouvoir d'achat moyen par covoitureur est de 75€ par mois.

Covoiturer c'est bon donc pour la planète et le porte-monnaie !

De nombreux covoitureurs trouvent qu'il est plus convivial de partager son trajet.

Comment ça fonctionne ?

Téléchargez gratuitement l'appli Karos.

Cette application facilite la mise en relation avec des usagers ayant des déplacements similaires et à des horaires concordants à vos trajets.

Déjà plus de 2300 personnes habitant ou travaillant sur le Pays de Sainte Odile ont téléchargé l'appli !

EXEMPLES DE TARIFS :

• **Pour un trajet Innenheim-Obernai de 10km** : le conducteur perçoit 2€, le passager paye 0,80€. Aide de 1,20€ de la CCPO.

• **Pour un trajet Obernai-Strasbourg de 30km** : le conducteur perçoit 3€, le trajet est gratuit pour le passager. Aide de la CCPO et de l'EMS.

• **Pour un trajet Vendenheim-Obernai de 40km** : le conducteur perçoit 4€, le trajet est gratuit pour le passager. Aide de la CCPO et de l'EMS.

Quels gains pour le conducteur ?

Les conducteurs sont rétribués **2€ par passager pour des trajets de 5 à 20 km**, plus 0,10€/km de 20 à 40 km (soit jusqu'à 4€).

Quel coût pour le passager ?

Pour les passagers le trajet coûte **0,80€/trajet de 5 à 30km** + 0,10€/km supplémentaire jusqu'à 40km. Maximum de 2 trajets subventionnés par jour et par passager.

Pour les trajets entre le Pays de Sainte Odile et l'Eurométropole de Strasbourg, le covoiturage (aller et retour) est gratuit pour les passagers, grâce à l'aide cumulée de la CCPO et de l'EMS.

C'est la Communauté de Communes qui compense le faible prix du passager, avec une aide de 1,20€ à 2,20€ par trajet en fonction de la distance parcourue. Et ce dispositif est soutenu financièrement par le Fonds Vert de l'Etat.